

Bulletin municipal 2024

Mairie d'OUZOUS

Chemin du Pibeste

65400 OUZOUS

Tel : 05-62-97-55-29

mairie.ouzous@wanadoo.fr

Permanence :

Mercredi de 14H à 17h

Site internet: www.ouzous.fr

Commune d'OUZOUS



Le Mot du Maire

Bonjour à tous,

Au nom du Conseil Municipal, je vous adresse mes vœux les plus sincères, de bonheur et de santé pour cette nouvelle année 2025.

Pour la commune, les travaux de l'appartement communal et la rénovation de la mairie sont pratiquement achevés.

Pour 2025, il est prévu des aménagements quartier du Suberos :

Création d'une conduite d'eau potable pour alimenter les maisons Perus et supprimer la conduite existante qui passe sur des terrains privés et qui est vieillissante.

Elargissement du virage du chemin du Suberos et création de zones de croisement afin de rendre la circulation plus fluide et permettre de rendre les terrains constructibles comme prévu dans la carte communale.

Par ailleurs, le transfert obligatoire de la compétence eau et assainissement vers la Communauté de Communes est prévu en 2026.

Monsieur BARNIER, alors premier ministre, avait annoncé que ce transfert ne serait plus obligatoire mais facultatif. Cela doit toutefois, être validé par l'assemblée nationale.

Au vu de l'instabilité gouvernementale, nous sommes donc en attente d'une décision définitive à ce sujet sachant que le conseil municipal est plutôt favorable à un maintien au niveau communal.

En effet, nos installations sont récentes et notre réseau a été à 90 % renouvelé ce qui n'est pas le cas pour bon nombre de communes de la CCPVG.

Pour ce qui concerne les finances de la commune, nos résultats annuels sont excédentaires et nous permettent d'augmenter nos réserves.

Pour cette nouvelle année 2025, je vous convie avec le Conseil Municipal à un moment de convivialité en partageant la galette des rois et des reines le dimanche 26 janvier à 16h00 à la salle des fêtes.

Le Maire

Dominique GOSSET

Le Conseil municipal

Les commissions municipales sont au nombre de 4 et l'ordre dans lequel elles sont présentées n'est pas hiérarchique :



GOSSET Dominique



ARMARY Louis



BORDES Claude



BORDES-GAY Sandrine



DAUMAS Denis



FINALDI Patricia



GELE Jean Pierre



GRECHEZ Annick



LURO Maryline



RIMAUD Gilles



VIGNES Francis

Commission finances : animée par Dominique Gosset (Le Maire), elle est composée de Louis Armary (1^{er} Adjoint) et Denis Daumas (2^{ème} Adjoint) . Elle est chargée de préparer le budget de la commune et de travailler sur l'incidence financière des initiatives débattues en conseil.

Commission travaux et urbanisme : animée par Louis Armary, elle est composée de Annick Grechez, Francis Vignes et Denis Daumas. Elle présente au conseil municipal une synthèse des diverses solutions ou expertises concernant les grands travaux, une synthèse des réponses aux appels d'offre lancés, et donne son avis au maire, à qui appartient légalement la décision, sur les permis de construire déposés.

Commission Communication : animée par Denis Daumas, elle est composée de Dominique Gosset, Patricia Finaldi et Jean Pierre Gelé. Elle a à sa charge de faire circuler l'information, dans les deux sens, entre les citoyens de la commune et le conseil municipal par le moyen de circulaires, mails, bulletin, du site et des permanences assurées par la mairie. Il y a aussi Panneau Pocket, le nouvel outil d'information, présenté page 4. Nous vous invitons également à consulter le site de la commune : www.ouzous.fr,

Commission animation : animée par Gilles Rimaud, elle est composée de Sandrine Bordes-Gay, Annick Grechez, Louis Armary et souhaite s'élargir à des volontaires non élus pour mettre sur pied les initiatives conviviales indispensables pour rassembler le village et faire vivre les espaces qui ont été créés à cet effet.

En ce qui concerne les instances intercommunales :

- Communauté de Communes : notre délégué est Dominique Gosset, suppléante Maryline Luro.
- Syndicat Départemental électricité (SDE) : Louis Armary suppléante Sandrine Bordes-Gay
- Syndicat pastoral de l'extrême de Salles : Claude Bordes, Jean-Pierre Gelé

SIVU du Pibeste-Aoulet : Francis Vignes et Annick Grechez et, en suppléants, Gilles Rimaud et Sandrine Bordes-Gay

La permanence ouverte à la mairie le mercredi de 14h à 17h est faite pour permettre à chacun de s'informer et d'échanger, aussi bien sur des questions personnelles que sur des sujets concernant la commune et les structures plus larges auxquelles nous participons. N'hésitez pas à vous en servir. Nous sommes persuadés que les idées et projets pour la commune ne manquent pas dans notre village, les partager ne peut que nous enrichir.

Les Travaux réalisés

Rénovation de l'appartement et de la mairie



Les travaux sont terminés au moment où ce bulletin est rédigé. La mairie, au rez de chaussée, et l'appartement du 1^{er} étage sont maintenant indépendants, isolés et avec deux entrées distinctes. La mairie dispose maintenant de ses toilettes, accessibles par les personnes handicapées, le secrétariat est isolé et mieux éclairé.

Les photos ci-jointes donnent, mieux que des commentaires, la réalité et la qualité de ce qui a été réalisé.

Nous sommes donc maintenant en mesure de tirer le bilan financier de l'opération.



Les travaux prévus reviennent à 136 566€, auxquels s'ajoutent 8 610€ pour le désamiantage du revêtement de sol de l'appartement et 4 435€ pour le branchement électrique. Le coût total s'élève donc à 149 611€ HT.

Nous avons obtenu des subventions importantes : 30 000€ de l'État, 22 500€ du département, 10 000€ de la Communauté de communes et espérons recevoir 23 000€ de la Région Occitanie.

Pour financer ce qui reste à la charge de la commune et faire l'avance de la TVA nous avons souscrit un emprunt de 85 000€ sur 25 ans.

C'est la charge de cet emprunt qui a été prise comme base par le Conseil Municipal pour fixer un loyer de 600€ mensuels. L'appartement étant remis à neuf, équipé, bien isolé, et éligible aux APL, ce loyer le rend très accessible à des locataires aux revenus modestes.



En ce mois de Décembre, l'appartement n'a pas encore été accessible à la visite pour les candidates à la location, ce sera pour le mois de Janvier. Une commission municipale a été mise en place pour étudier et classer les candidatures.

Les Travaux réalisés

Rénovation du réseau pluvial



Une partie seulement du réseau pluvial de la rue des écoliers avait été rénovée, la vieille conduite qui restait dans la moitié basse de la rue était en très mauvais état à tel point qu'un effondrement s'était produit au niveau du virage de la rue. Le Conseil Municipal a donc décidé de terminer la remise à neuf du réseau pluvial de la rue.

Il y avait également urgence de supprimer la grille qui traversait le chemin des Arribaux au carrefour de la départementale : elle était déformée, constituant un danger pour les usagers, et était inutile, l'eau s'écoulant ailleurs sur la route. Il fallait revoir le circuit en mettant en place une traversée de la départementale à ce niveau.

Le mauvais état de la grille traversant la rue de l'église au niveau du parking du Pibeste a fait secouer bien des usagers et souffrir quelques suspensions. Sa réfection a été ajoutée au chantier.

Les travaux sont maintenant achevés depuis plusieurs mois et se sont montrés très efficaces. Leur coût de 49 372€ HT, partiellement compensé par une subvention de 22 500€ a pesé sur nos finances.

Les Travaux Prévus

Aménagement du chemin du Suberos

Le quartier desservi par ce chemin a connu de nouvelles constructions et des nouvelles demandes sont faites ou vont venir pour les parcelles constructibles qui le bordent. Le chemin est étroit et ne peut supporter l'accroissement du trafic que causeraient de nouvelles constructions. Il est impératif de résoudre ce problème car c'est un préalable pour l'accord de nouveaux permis de construire.

Notre première idée était de prolonger le chemin pour une deuxième sortie sur la route départementale permettant de mettre le chemin en sens unique. Nous avons étudié les parcours possibles et fait évaluer ce projet : entre l'achat de terrains et la réalisation de la route, le coût de l'opération se situe aux alentours de 90 000€, totalement à notre charge sans subventions possibles.

Nous avons donc envisagé une autre solution qui consiste à maintenir le chemin en impasse et à créer un nombre suffisant de zones de croisement pour fluidifier le trafic ainsi que l'élargissement du carrefour avec la route départementale.

Le coût pour la commune est beaucoup plus supportable et se situe à 35 000€ environ. A cela il faut ajouter l'abandon d'une conduite d'eau, vétuste, ne desservant que 4 maisons et passant dans un terrain privé. Pour cela il suffit de prolonger le réseau existant sur la route et d'effectuer le raccordement de la maison. Il faut donc prévoir quelques 11 000€ supplémentaires.

Poursuite de la rénovation du réseau d'eau potable

Beaucoup a été fait mais il reste à rénover les canalisations de la rue de l'Oulet, d'une partie du hameau de Bagnestou, l'antenne sur la départementale du carrefour du chemin du Bagnestou à la ruelle du Pouic et le haut du Chemin du Pibeste.

Enfouissement des lignes électriques et téléphoniques chemin du Bagnestou



Nous sommes déjà bien avancés dans ce domaine et les lignes aériennes ont disparu dans la partie haute du village avec les avantages que l'on sait sur le plan de la sécurité du réseau et de l'esthétique.

C'est le service départemental de l'énergie (SDE) qui pilote ces opérations et avance les fonds. Suite à notre demande, notre dossier fait partie des projets retenus pour les années à venir. Pour sa mise en œuvre, le Conseil Municipal doit en débattre et voir si le coût de l'opération est compatible avec nos finances, car, même étalé sur des années, celui-ci est en dernier ressort à la charge de la commune.

Point de collecte des ordures ménagères

La collecte des ordures ménagères est de la compétence de la Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves et nous avons été saisis de son projet de supprimer le ramassage au porte à porte et de mettre en place des points d'apport collectif, le but étant de contenir la taxe d'enlèvement à la charge des contribuables. Nous avons été informés que ce projet était suspendu et que le ramassage au porte à porte était maintenu mais avec une fréquence qui devrait devenir bimensuelle au lieu d'hebdomadaire. A suivre donc.

Une chose est actée et devrait donc être réalisée en 2026, c'est la création d'une zone d'apport collectif sur le parking du Pibeste dans la zone où se trouve déjà la colonne à verre. Nous avons demandé que cette zone soit complète, avec colonnes semi-enterrées pour le tri, les ordures résiduelles, le verre et les cartons, et ne défigure pas un lieu très fréquenté par les touristes.



Informations diverses

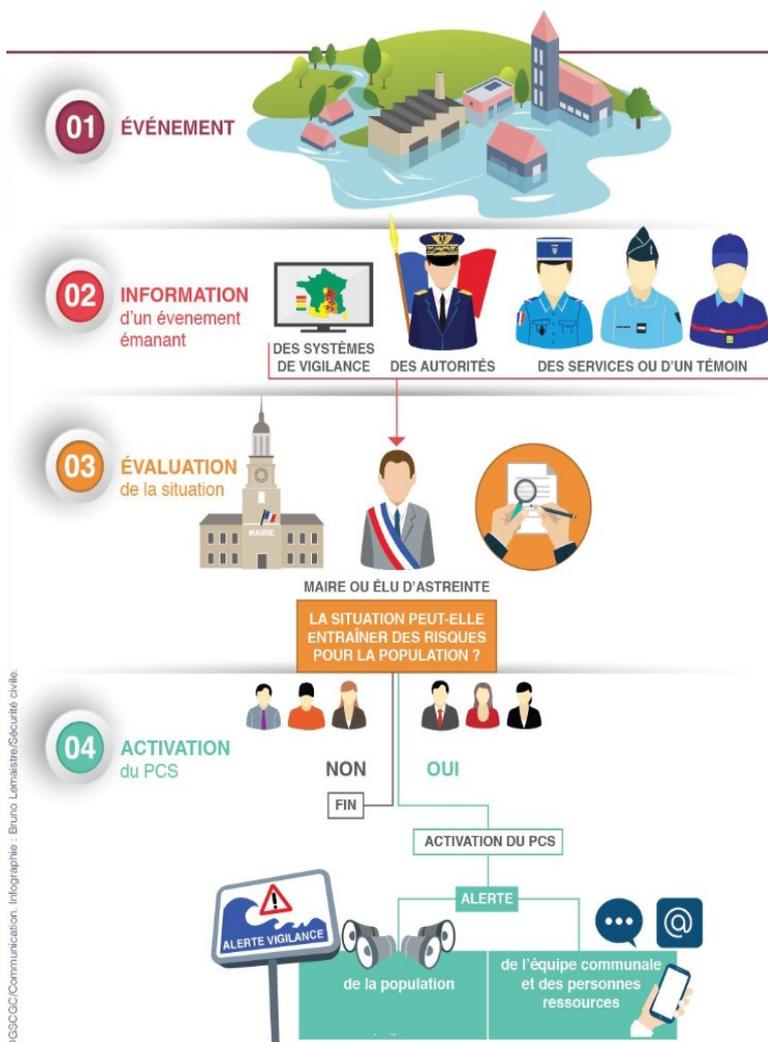
Communications, partage d'information :

L'application Panneau Pocket relie tous les citoyens autour d'événements festifs et autres, c'est un outil de communication à assimiler à un panneau d'affichage portatif. Vous choisissez les communes que vous voulez suivre ou les services à votre disposition (à télécharger gratuitement sur Google play ou App store).



Tout citoyen peut aussi diffuser des informations culturelles et animations locales sur le panneau d'affichage public situé sous l'abris bus.

Le plan communal de sauvegarde (PCS).



Le PCS est un plan qui contribue, à l'échelle communale, à la prévention des risques naturels (PPRN). Il détermine en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

Le PCS est élaboré ou révisé à l'initiative du maire qui informe son conseil municipal. A l'issue, le PCS fait l'objet d'un arrêté communal.

En pratique, il se présente sous la forme d'un document consultable en mairie et contient :

L'inventaire des risques (à Ouzous : éboulement, inondation, feu, principalement)

La réalisation d'un document d'information communal sur les risques majeurs destiné à la population (en cours de réalisation).

L'organisation de la transmission de l'alerte aux populations .

La réalisation d'un annuaire de crise (en cours de validation).

Les dispositions prises par la commune pour assurer la protection et le soutien des populations.

FR-Alert

Systeme d'alerte

C'est le nouveau dispositif d'alerte et d'information des populations. Il est déployé sur le territoire national depuis 2022.

FR.Alert permet de prévenir en temps réel toutes personnes détentrices d'un téléphone portable, de sa présence dans une zone de danger afin de l'informer des comportements à adopter pour se protéger.

Le lancement d'un message d'alerte est déclenché dans le cadre d'un risque majeur mettant en danger les personnes par le maire. Le maire réunit une cellule de crise, détermine le message à transmettre aux populations et alerte le préfet qui déclenchera l'alerte générale via Fr.Alert.

Tous les téléphones portables se trouvant dans la zone délimitée recevront l'alerte via leur opérateur (Orange, Free, SFR, Bouygues...) que leur téléphone soit sur vibreur ou silencieux, un son sera émis dès réception de l'alerte et un message s'affichera sur l'écran.

Le Budget 2024 et le Résultat 2024

Dépenses de fonctionnement

Chap.	Libellé	BP 2024	CA 2024
011	Charges à caractère général	178 612,11	73 729.97
60	Achats et variation des stocks	8 700,00	7 758.73
61	Services extérieurs	160 862,11	58 122.86
62	Autres services extérieurs	7 050,00	6 381,38
63	Impôts, taxes et versements assimilés	2 000,00	1 467,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	13 000,00	9 038,44
63	Impôts, taxes et versements assimilés	0,00	58,08
64	Charges de personnel	13 000,00	8 980,36
014	Atténuations de produits	5 300.00	5 282.00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	4 000,00	3 936,00
73	Impôts et taxes	1 300,00	1 346,00
	Chapitre non globalisé	60 311.00	47 290.69
65	Autres charges de gestion courante	52 966,00	40 317,41
66	Charges financières	7 345,00	6 973,28
042		71 787,30	16 723,83
023	Virement à la section d'investissement	54 820,17	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	16 967,13	16 723,83
	TOTAL GENERAL	329 010,41	152 064.93

Recettes de fonctionnement

Chap.	Libellé	BP 2024	CA 2024
	Chapitres non globalisés	326 810,41	344 595,64
62	Autres services extérieurs	0,00	99,19
64	Charges de personnel	0,00	110,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	25 000,00	23 955,65
73	Impôts et taxes	64 300,00	80 363.61
74	Dotations et participations	46 423,41	48 639,61
75	Autres produits de gestion courante	500,00	838,51
76	Produits financiers	4,92	6,99
002	Résultat de fonctionnement reporté	190 582,08	190 582,08
042		2 200,00	2 187,14
77	Produits spécifiques	2 200,00	2 187,14
	TOTAL GENERAL	329 010,41	346 782.78

Le Budget 2024 et le Résultat 2024

Dépenses d'investissement

Chap.	Libellé	BP 2024	CA 2024
R		238 990,33	176 456,95
16	Emprunts et dettes assimilées	13 662,33	13 641,85
21	Immobilisations corporelles	225 328,00	162 815,10
040		2 200,00	2 187,14
13	Subventions d'investissement	2 200,00	2 187,14
	TOTAL GENERAL	241 190,33	178 644,09

Recettes d'investissement

Chap.	Libellé	BP 2024	CA 2024
R		169 403,03	105 479,56
001	Solde d'exécution section investissement	8 121,03	8 121,03
10	Dotations, fonds divers et réserves	21 282,00	12 358,53
13	Subventions d'investissement	55 000,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	85 000,00	85 000,00
040		71 787,30	16 723,83
021	Virement de la section de fonctionnement	54 820,17	0,00
28	Amortissement des immobilisations	16 967,13	16 723,83
	TOTAL GENERAL	241 190,33	122 203,39

Fonctionnement	Budget 2024	Réalisations
Dépenses	329 010 €	152 065 €
Recettes	138 428 €	156 201 €
Excédent 2023	190 582 €	190 582 €
Total		194 718 €

Les résultats de l'année 2024 laissent apparaître un très léger excédent sur les charges de fonctionnement et un déficit d'investissement de 56 441 € couvert par l'excédent cumulé de fonctionnement.

Investissement	Budget 2024	Réalisations
Dépenses	241 190 €	178 644 €
Recettes	233 069 €	114 082 €
Excédent 2023	8 121 €	8 121 €
Total		- 56 441 €
Total Général		138 277 €

Le déficit de la section d'investissement sera comblé par les subventions restant à percevoir en 2025 (85 000 €).

Mobilités & commerces de proximité

Et si on se passait de voiture pour faire ses courses ? Voici quelques pistes :

Le chemin du Balandrau

A propos de piste, il y a pour se rendre à Argelès le très beau chemin du Balandrau pour les adeptes de la marche à pied ou à vélo éventuellement assisté par un petit moteur électrique. C'est recommandé pour la santé et économe en gaz à effet de serre. Petit inconvénient : on est léger pour la descente de l'aller et la charge est limitée car au retour, ça monte !

Epicerie ambulante

Un vendredi sur deux, à partir de 18h, Maud gare son fourgon épicerie sur le parking de la mairie et propose un grand choix de produits de qualité. Son projet semble maintenant pouvoir se pérenniser avec une clientèle largement fidélisée.



Le Bus Intercommunal

Nous avons enfin le bus navette du mardi matin pour faire son marché. Il passe à 9h à l'arrêt de bus et le rendez-vous pour le retour est à 11h sur la place de la mairie d'Argelès. Les chauffeurs sont très serviables, que ce soit pour aider les passagers à la montée ou la descente ou pour s'arrêter à la demande sur leur trajet. Ne



pas se fier au macaron « transport d'enfants » qui indique que le bus sert au transport scolaire de notre Regroupement Pédagogique Intercommunal, les passagers de tous âges sont acceptés dans cette navette. Les 2€ qui sont demandés pour l'aller et le retour sont déjà en deçà du coût du déplacement en voiture, des détours à la recherche d'une place de parking ... sans parler du bilan carbone.

France Service La Poste Pierrefitte Nestalas

Une demande de carte grise, une question sur vos impôts, votre retraite, ou vos allocations familiales... Les agents France services vous accompagnent dans toutes vos démarches du quotidien.

Place Jean Jaurès 65260 Pierrefitte-NestalasFrance

05 62 31 41 43

pierrefitte-nestalas@france-services.gouv.fr

Du lundi au vendredi, de 9H30 à 12H et de 13H30 à 16H45



**PROCHE DE VOUS,
PROCHE DE CHEZ VOUS**



L'actualité 2025

Illustration du projet du centre aquatique

de l'intercommunalité

De nouveaux espaces d'accueil au centre aquatique intercommunal « Lau Folies » à Lau Balagnas !

De tout nouveaux bâtiments et des parkings sont en cours de construction afin d'améliorer les conditions d'accueil des baigneurs mais aussi de rendre tous les espaces accessibles, mis aux normes et conformes à la fréquentation des lieux, notamment en été.

L'entrée du bâtiment, les vestiaires, douches et sanitaires vieillissants vont laisser place à des pièces modernes et lumineuses, des services tous confort, des accès facilités, mais aussi des espaces pour le personnel et le club de natation. Ces restructurations vont permettre de mettre en œuvre une stratégie énergétique écologique et durable.

La première étape de cette réhabilitation sur la partie d'accueil d'été sera achevée en juin de cette année. L'objectif pour la CCPVG est de permettre l'accès aux usagers tout au long des travaux.



Gymnase de Luz-St-Sauveur après travaux

Les équipements sportifs ; Une nouvelle compétence pour la Communauté de communes Pyrénées Vallées des Gaves (CCPVG)

La CCPVG qui gère déjà le complexe sportif du Sailhet avec le centre aquatique à Lau-Balagnas et le gymnase de Luz-St-Sauveur (qui a déjà fait l'objet de travaux de réhabilitation en 2024), a établi une liste de critères pour définir l'intérêt communautaire et structurant de certains équipements sportifs du territoire (utilisés notamment par les clubs, associations et établissements scolaires de plusieurs communes).

Ainsi les gymnases, courts de tennis couverts (en projet), terrains de football et de rugby d'Argelès-Gazost et de Pierrefitte-Nestalas, deviennent des équipements intercommunaux.

La communauté de communes a d'ores et déjà programmé des travaux de rénovation et de modernisation afin d'améliorer les conditions de pratique et d'adapter l'offre aux besoins des utilisateurs.

Ces dépenses sont inscrites au PPI (Plan Pluriannuel d'investissement) de la CCPVG qui permet d'étaler le coût des investissements sur 5 ans sur la base de perspectives financières réévaluées chaque année en fonction des subventions accordées.

En parallèle, elle souhaite se doter d'une politique sportive communautaire pour soutenir les clubs et développer la pratique de sports pour tous (sport-santé) sous réserve de l'accord des 46 communes membres.



Une image contenant mur, personne,
 habits, intérieur
 Description générée automatiquement

VOS AIDES POUR L'HABITAT

**En matière de logement sur le territoire,
 la Communauté de communes Pyrénées Vallées
 des Gaves s'engage !**



**UN ACCOMPAGNEMENT POUR
 L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT**



**UNE AIDE À L'ACQUISITION DE SON
 PREMIER LOGEMENT**



UNE AIDE AUX TRAVAUX



UN ACCOMPAGNEMENT POUR L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

**Le Guichet Rénov'Occitanie Hautes-Pyrénées est votre porte
 d'entrée ! Il vous conseille sur les travaux à effectuer et vous oriente
 sur les financements que vous pouvez obtenir. Cet accompagnement
 est entièrement gratuit, neutre et indépendant.**

**En fonction de vos ressources ou de la nature de votre
 projet, le Guichet Rénov' Occitanie Hautes-Pyrénées pourra
 vous orienter vers SoliHa mandaté par la Communauté de
 communes Pyrénées Vallées des Gaves pour vous
 accompagner dans le cadre de l'OPAH (Opération
 Programmée d'Amélioration de l'Habitat). Selon la nature de
 votre projet, vous pourrez bénéficier d'aides financières de
 l'ANAH, du Département et de la CCPVG ainsi que d'une
 avance de subvention Proclivis.**

POUR QUI ?

Le guichet s'adresse à tous les propriétaires qu'ils soient, occupants
 ou bailleurs, ainsi qu'aux copropriétés.

POURQUOI ?

- Réaliser des économies d'énergie
- Réhabiliter/rénover un logement insalubre
- Adapter le logement pour le maintien à domicile

*Les travaux ne doivent pas être commencés sans validation préalable du
 dossier. Ils doivent être réalisés par des artisans RGE pour la rénovation
 énergétique, fournitures et poses comprises.*



Rendez-vous sur renovoccitanie.hautespyrenees.fr



UNE AIDE À L'ACQUISITION DE SON PREMIER LOGEMENT

La CCPVG attribue une subvention aux ménages sous conditions de ressources.

Cette aide forfaitaire de 4000 € est majorée de 1000 € pour les ménages ayant un ou plusieurs enfants mineurs au jour de la demande (avec une clause anti-spéculative d'une durée de 10 ans).

La demande d'aide doit être formulée auprès de la communauté de communes avant la signature de l'acte authentique ou le démarrage de la construction.

L'aide à la primo-accession sera versée dans la limite des crédits budgétaires annuels disponibles.

UNE AIDE AUX TRAVAUX

L'aide à l'acquisition de son premier logement est cumulable avec l'aide de 2000 € que la CCPVG peut octroyer dans le cadre de l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) pour les travaux d'amélioration de l'habitat ancien.



LES CRITÈRES POUR BÉNÉFICIER DE L'AIDE

- Être primo-accédant
- Ne pas dépasser le plafond de ressources
- Contracter un emprunt auprès d'un établissement bancaire
- Devenir propriétaire d'un logement à titre de résidence principale

Pour connaître le détail des conditions d'éligibilité et pour demander à bénéficier de l'aide

► Rendez-vous sur CCPVG.FR

Prenez rendez-vous avec un conseiller !

RénoV'Occitanie
Hautes-Pyrénées
Le service public de rénovation immobilière

Conseils pour les travaux de rénovation de votre logement et les aides financières

Tél. 05 31 74 36 65
Permanence de 9h à 12h le 1^{er} mardi du mois à Argelès-Gazost

65 Hautes-Pyrénées
cl.a.u.e
Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement

Tél. 05 62 97 55 18
Permanence de 14h à 17h le 2^e mardi du mois à Argelès-Gazost

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

OPAH CCPVG
Accompagnement sous conditions de ressources pour l'amélioration de votre habitat

Tél. 05 62 34 42 74
Permanences de 14h à 17h les 1^{er}, 2^e et 4^e lundis du mois à Argelès-Gazost & 2^e lundi du mois à Luz-St-Sauveur

adil

Conseils sur tous les aspects du logement : juridiques, financiers ou fiscaux.

Tél. 05 62 34 67 11
Sur rendez-vous au 24 rue Larrey à Tarbes



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PYRÉNÉES VALLÉES DES GAVES
1 rue St Orens | 65400 ARGELES-GAZOST

 **05 62 97 55 18** |  courriel@ccpvg.fr

L'Urbanisme

Autorisations d'urbanisme

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la commune de vérifier la conformité des travaux par rapport aux règles d'urbanisme.

Selon l'importance des travaux, il faut déposer une demande de permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable. Avant de commencer les travaux, il est recommandé de demander un certificat d'urbanisme pour obtenir des informations sur le terrain faisant l'objet de travaux.

Vous pouvez déposer votre demande de manière dématérialisée sur le site : service-public.fr/particuliers/vosdroits/R52221

Vous pouvez toujours déposer votre demande d'autorisation en Mairie.



Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Hautes-Pyrénées

Vous accompagner dans vos projets d'aménagement.

Nous contacter

Nous sommes à votre disposition via [notre formulaire de contact](#). Vous pouvez déposer en pièces jointes les visuels permettant de comprendre votre problématique
14, Bd Claude Debussy - Tarbes - 05 62 56 71 45
[facebook : caue65](#)

Horaires d'ouverture

Le CAUE est ouvert du lundi au vendredi : 9h00-12h30/14h00-17h30 (16h00 le vendredi)
2ème étage avec ascenseur. Accessible aux personnes à mobilité réduite.

Venir au CAUE des Hautes-Pyrénées

Indiquer "collège Victor Hugo" sur votre GPS ou [consultez et imprimer le plan d'accès](#)

Nos permanences en vallée des Gaves

Lieu de rencontre : Communauté de Communes de la vallée des Gaves 1, rue St Orens 65400 Argelès-Gazost.

Sur rendez-vous : 05 62 97 55 18



Règlement du Service Eau Potable

Le nouveau règlement, qui définit les obligations de la collectivité et de l'abonné du service de l'eau potable, est disponible à la mairie pour consultation.

En ce qui concerne le service de l'eau, les exigences n'ont pas changé afin de garantir une qualité optimale de l'eau desservie.

Au niveau du branchement, le compteur est fourni par la collectivité, et le réseau privé commence à partir du joint situé après le compteur.

Le propriétaire est chargé de la garde et de la surveillance de la partie du branchement situé en domaine privé.

Le compteur qui permet de mesurer la consommation d'eau est la propriété de la collectivité, mais même si l'utilisateur n'en est pas propriétaire, il en a la garde.

Les frais de changements de compteurs sont à la charge de l'initiateur de la modification.

L'entretien du compteur est à la charge du propriétaire.

Concernant le réseau privé et la facturation, aucun changement significatif n'est à relever.

Assainissement Non Collectif : Nouveau service Entretien



Pour un fonctionnement optimal et pérenne, votre système d'assainissement non collectif nécessite un entretien régulier. Le SPANC des Vallées des Gaves a mis en place un service entretien pour vous accompagner.



SPANC - PLVG

Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves
4, rue Michelet - 65100 LOURDES
Tél : 05 62 42 64 98 Fax : 05 62 42 63 59
contact@plvg.fr www.valleesdesgaves.com

Le SPANC du PLVG a mis en place un service d'entretien pour la vidange de votre fosse septique.

Vous pouvez retirer en mairie le bon de commande ou le télécharger sur le site du PLVG :

<http://www.valleesdesgaves.com/actus/Service-entretien-des-dispositifs-d-assainissement-non-collectif/145/0>

<http://www.valleesdesgaves.com/gp/Guide-de-l-usager/63>

Coordonnées du S.P.A.N.C:

PLVG

Service S.P.A.N.C.

4, rue Michelet
65 100 LOURDES

Tél. : 05.62.42.64.98
spanc@plvg.fr

: 05.62.42.63.59

Salle Polyvalente



Elle est à la disposition gratuite du Comité des Fêtes, des écoles et des associations.

Les villageois par le biais d'une convention de mise à disposition peuvent louer la salle polyvalente pour leurs activités festives :

Tarif : Du 21 Mars au 22 septembre : 80 €

Du 23 septembre au 20 mars : 100€

Une caution de 100 € et une attestation d'assurance sont également demandées.

Les tables et chaises historiques peuvent être prêtées, il est demandé d'en prendre soin et de les restituer rapidement .

Pour tous renseignements s'adresser à la mairie.

Déneigement

La commune a conclu un accord avec une entreprise privée afin d'assurer le déneigement.

En cas de chute de neige importante, nous conseillons aux citoyens de stationner leur véhicule sur le parking du Pibeste car la départementale est déneigée par le Conseil Départemental tôt le matin.

Des sacs de sel sont à disposition devant la porte arrière de la salle des fêtes.



Interdiction Préfectorale du Brûlage de végétaux

Nous vous rappelons que le brûlage des végétaux **est strictement interdit** et ce durant toute l'année.

Quelles solutions ? : le compostage, le dépôt en déchetterie, le broyage

Nous remercions les citoyens qui ont modifiés leur pratique courante et ce pour le bien de tous.

En effet, chacun se doit de participer à notre bien être au niveau santé.

Contrairement à ce que pensent certains, la pollution est présente sur nos massifs et le brûlage de végétaux participe activement à celle-ci.

Il suffit de regarder la vallée lorsque certains feux sont en cours pour s'apercevoir que la fumée stagne très longtemps.

Les plus fragiles d'entre nous, qui connaissent des problèmes respiratoires, sont très affectés par ces brûlages.

Pensez à eux et à nos enfants !

Pour ceux qui ne respectent pas cette réglementation, une amende de 750 € pourra leur être dressée.

Seuls les agriculteurs sont autorisés à effectuer des écobuages sous réserve qu'ils en aient effectué la demande et obtenu l'autorisation.

Ils doivent également prévenir les pompiers et la mairie dès lors qu'ils envisagent d'effectuer ces brûlages.

Etat Civil

Nous accueillons dans le village deux nouveaux nés et nous leur souhaitons la bienvenue :

Guillaume SABATUT

Ewen RICORDEL



Ils nous ont quittés et, comme toujours, disparaît avec eux une partie de la mémoire du village :

Henri FOUCHET

Michel CHAMBRIER

Renseignements Pratiques

- Sous Préfecture Argelès-Gazost Tel : 05.62.97.71.71
- Mairie Argelès-Gazost (pour vos demandes de Passeport et Carte d'Identité) Tel :05.62.97.22.66
- Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves :
1, Rue Saint Orens 65400 ARGELES-GAZOST Tel : 05.62.97.55.18
- CCPVG (Déchets Ménagers) : 05.62.92.27.49
- CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et Environnement)
14, Bd Claude DEBUSSY 65000 TARBES
Tel : 05.62.56.71.45 Email : caue-65@caue-mp.fr
- Service d'Aide à la Personne :
ADMR Tel :09.62.34.19.01
Pyrène Plus Tel : 05.62.97.29.84
Défi Emploi Tel : 05.62.42.27.56